RAPPORT ANNUEL

Exercice au 29 décembre 2016

OFI COURT TERME ISR

FCP Monétaire court terme

Commercialisateur
MACIF - 2/4 rue Pied de Fond - 79037 NIORT Cedex 9

Société de Gestion
OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Dépositaire et Conservateur
SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Gestion comptable :
SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Sommaire

Rapport de Gestion

Comptes Annuels
au 29 décembre 2016

Rapport du Commissaire
aux Comptes

ORIENTATION DE GESTION

Classification AMF : Monétaires Court Terme.

Objectif de gestion
L'objectif du FCP OFI COURT TERME ISR est d'obtenir une progression régulière de sa valeur liquidative en procurant au souscripteur un rendement de court terme (durée maximum de placement recommandée inférieure à 3 mois) proche de l'Eonia (European Overnight Index Average), net de frais de gestion. Dans un environnement de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative de l'OPCVM pourrait être amenée à baisser et, par conséquent, connaître une progression irrégulière.

Indicateur de référence
L'EONIA est la principale référence du marché monétaire de la zone euro. L'EONIA correspond à la moyenne des taux interbancaires au jour le jour transmis à la Banque centrale européenne (BCE) par un panel de banques de référence et pondéré par le volume des opérations traitées. Il est calculé par la BCE sur une base de nombre de jours exact/360 jours et publié par la Fédération bancaire européenne.

Stratégie de gestion
Le gérant s'efforce d'obtenir une évolution de la valeur liquidative la plus régulière possible en liaison avec cet indicateur.

Le portefeuille d'OFI COURT TERME ISR est investi à 70% minimum de l'Actif Net en titres de créances et instruments du marché monétaire. Ces emprunts sont émis à taux fixe ou variable en euros par des états, des collectivités locales, ou des entreprises privées. Enfin le Fonds pourra également mener des opérations de pensions livrées dans le cadre de la convention de place AFB.

Le Fonds est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité de 0 à 0.5.

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection «Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille.

L'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance.

Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire :
- dimension Environnementale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts
- dimension Sociétale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impact environnementaux, lutte contre la corruption…)
- dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée

L'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance. A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une Note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés (avec une pondération de 70% pour les enjeux ES et de 30% pour la gouvernance), d'autre part d''éventuels malus lié à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés (malus maximum de 0.75), et d'éventuels bonus liés à l'analyse des outils de pilotage de la RSE (bonus maximum de 1). Cette note ESG est calculée sur 10.

Au niveau de l'univers d'investissement d'OFI COURT TERME ISR : L'univers analysé éligible est défini par la limitation des sociétés présentant les moins bons Scores ISR (Scores Best In Class établis par notre Pôle ISR) de l'ensemble des émetteurs couverts par une analyse ESG (émetteurs privés internationaux soit environ 2700 actuellement, désignés ci-après par le terme « univers analysé») :
L'univers d'investissement éligible est défini par la limitation du pourcentage d'émetteurs les moins avancés dans le portefeuille.

La sélection des émetteurs en portefeuille sera composée au minimum
- de 60 % d'émetteurs des deux meilleures catégories ISR (Leaders et Impliqués)
- et de 75 % d'émetteurs des trois meilleures catégories ISR (Leaders, Impliqués et Suiveurs)

Pour information les incertains présentent de meilleures performances ISR que les « sous surveillance » puisqu'ils correspondent à la catégorie ayant un Score ISR supérieur aux 15 % les moins bons.

Le FCP adhère au Code de Transparence AFG Eurosif pour les Fonds ISR ouverts au public, disponible sur le site internet www.ofi-am.fr. Ce Code décrit de manière détaillée la méthode d'analyse extra financière ainsi que le processus de sélection ISR appliqué.

Le Fonds est investi à 70% minimum en titres de créances négociables et instruments du marché monétaire, à court et moyen terme, français et étrangers, acquis par achat ferme, prise en pension ou toutes techniques assimilables.

Le Fonds investira dans des titres de créance négociables et instruments du marché monétaire répondant aux caractéristiques suivantes :
- La durée de vie résiduelle maximale à l'acquisition des titres susceptibles d'être acquis par le Fonds est limitée à 397 jours.
- Afin de mesurer l'exposition aux risques de crédit et de liquidité, la Durée de Vie Moyenne Pondérée jusqu'à la date de remboursement effectif (i.e. date d'échéance finale) des titres composant le portefeuille (« DVMP » ou « Weighted Average Life - WAL ») ne pourra pas excéder 120 jours.
- Afin de mesurer l'exposition au risque de taux, la Maturité Moyenne Pondérée jusqu'à l'échéance (i.e. date de remboursement ou date de révision du taux d'intérêt) des titres composant le portefeuille (« MMP » ou « Weighted Average Maturity - WAM ») ne pourra pas excéder 60 jours.

Les obligations : elles seront émises à taux fixe et variables, par des états, des collectivités locales ou des entreprises privées.

Les titres acquis en portefeuille, ou à défaut leurs émetteurs, doivent, au moment de l'acquisition : être considérés de haute qualité par l'équipe de gestion en application de sa politique interne. Cette politique prend notamment en compte la qualité de crédit de l'instrument, la nature de la classe d'actif de l'instrument, le profil de liquidité et pour les instruments financiers structurés, les risques opérationnels et les risques de contrepartie.

Pour la détermination de la haute qualité d'un titre, l'équipe de gestion peut également se référer, de manière non exclusive et non mécanique, aux notations court terme des agences de notation enregistrées auprès de l'ESMA qui ont noté l'instrument et qu'elle jugera les plus pertinentes. Elle veillera à ce titre à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations.

L'équipe de gestion dispose ainsi de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres en portefeuille et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation.

En cas de dégradation de la qualité d'un titre détenu en portefeuille, le gérant devra le céder en tenant compte de l'intérêt des porteurs. Cet intérêt peut commander le maintien du titre à l'actif du Fonds.

Le Fonds peut effectuer ponctuellement et accessoirement des dépôts.

Afin de s'exposer au marché du crédit et/ou de placer ses liquidités, le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif en OPCVM français et européens conformes à la directive, investissant eux-mêmes moins de 10% en OPCVM. Ces OPCVM doivent répondre à la définition de la classification « monétaire court terme ».

Dans les limites prévues par la règlementation, le Fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme (négociés sur des marchés réglementés et organisés, français ou étranger et/ou de gré à gré).

Le FCP pourra intervenir sur les contrats à terme négociés sur un marché réglementé du type Eurex : contrat Euribor 3 mois dans la limite d'engagement d'une fois l'actif de l'OPCVM et dans un but exclusif de protection des avoirs des souscripteurs dans le cas d'une brusque variation des taux d'intérêt à court terme.

Dans le but de couvrir le risque de taux du compartiment monétaire, le FCP pourra réaliser un swap de la partie de l'actif net investie à taux fixe contre un taux variable (index Eonia), sans excéder un engagement d'une fois l'actif net.

Les TCN peuvent faire l'objet de contrats de swap OIS – Overnight Indexed Swap (neutralisation du risque de taux en épousant les variations de l'EONIA).

L'exposition au risque change est nulle, le Fonds neutralise le risque de change par l'utilisation d'instruments financiers dérivés de type « swaps », notamment de « swaps de devise ».

Les contrats financiers sont pris en compte pour le calcul de la DVMP et de la MMP.

Profil des risques

Le Fonds sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ils connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Risque de crédit

Une partie du portefeuille peut être investie en obligations privées. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, la valeur liquidative du Fonds peut baisser.

Risque de taux

En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investis en taux fixe peut baisser.
Ce risque est limité, la sensibilité globale étant comprise entre 0 et 0,5.

Risque de contrepartie
Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le FCP d'instruments financiers à terme, de gré à gré, et/ou au recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le FCP à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement.

Risque de perte en capital
Le Fonds n'offre pas de garantie ni protection du capital. Le capital initialement investi peut ne pas être entièrement restitué.

METHODE CHOISIE PAR LA SOCIETE DE GESTION POUR MESURER LE RISQUE GLOBAL DE L'OPC
La méthode de calcul du risque global est celle du calcul de l'engagement.

CHANGEMENTS AU COURS DE L'EXERCICE
Depuis le 1er janvier 2016, mise en place d'une commission de surperformance égale à 20% de la surperformance au-delà de l'EONIA.
Puis, le 17 octobre 2016, mise à jour du prospectus afin de faire évoluer la politique de notation des titres Haute Qualité - la rubrique ISR a été détaillée.

CHANGEMENT A VENIR
A compter du 17 janvier 2017, changement de dénomination au profit d'OFI RS MONETAIRE COURT TERME.

PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES
Le Groupe OFI a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPCVM sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du groupe OFI, la Société OIS.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe OFI. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :
- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés.
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires " courtiers " et les " contreparties ").
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre.
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe OFI peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :
- fournit le service d'exécution d'ordres
- collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement
- reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

FRAIS D'INTERMEDIATION
Vous trouverez sur le site Internet du Groupe à l'adresse http://www.ofi-am.fr/inout/animations/espaceMIF.php toutes les mesures prises pour appréhender les nouvelles dispositions réglementaires liées à la MIF. Est notamment présent le compte- rendu relatif aux frais d'intermédiation en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF.

INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS DES OPCVM

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), la Société a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

1. Eléments qualitatifs

La politique de rémunération de la Société a été établie par le Comité Stratégique du Groupe OFI.

Le Comité Stratégique est composé de représentants des actionnaires et des membres du Directoire de la Société. Il n'intègre pas de représentant du personnel, la Société n'étant pas elle-même soumise à une telle obligation réglementaire ou statutaire.

Il fixe la politique de rémunération et s'assure de sa mise en œuvre.

La politique de rémunération de la Société promeut une gestion saine et efficace du risque, aligne à la fois les intérêts des investisseurs, de la Société et des gérants d'OPCVM, et tend à réduire les conflits d'intérêts potentiels entre les commerciaux et les investisseurs. Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs et aux valeurs de la Société.

La rémunération fixe correspond à la rétribution normale du collaborateur pour la prestation attendue correspondant à sa qualification. La rémunération variable tient compte notamment du résultat de la Société, de ses besoins en fonds propres et de la qualité de la gestion et du service proposé aux investisseurs.

Personnel concerné par la politique de rémunération : toutes les personnes qui participent à la prise de risque au niveau des Fonds ou de la Société : dirigeants, gérants, CIO, responsables des fonctions de contrôle, personnels assimilés par leur niveau de rémunération variable, commerciaux.

Appréciation de la performance et des risques : celle-ci est réalisée en fonction du personnel concerné.

La performance des gérants et responsables de gestion s'appuie sur des critères quantitatifs (classement de chaque Fonds dans un univers témoin) et qualitatifs (réalisation d'objectifs, observation de la politique de gestion des risques, conformité avec les règlements internes ou externes, suivi des process de gestion, contribution des preneurs de risques aux risques opérationnels).
Concernant les dirigeants, les critères retenus se rapportent à la performance globale de l'entreprise (évolution du bénéfice d'exploitation, réalisation d'objectifs stratégiques, image, notoriété…).
Pour les fonctions de contrôle, les critères retenus ont traits aux risques opérationnels, réglementaires et réputationnels.
Enfin, la performance des commerciaux est appréciée sur des critères classiques dès lors qu'ils ne provoquent pas de conflits d'intérêts avec les porteurs : collecte, évolution du chiffre d'affaire, taux de pénétration, réussites de campagne, nouveaux clients…

Enveloppe de rémunération variable : sur la base d'une enveloppe globale, une partie est attribuée aux preneurs de risques et le reste aux autres personnels concernés. La répartition est ensuite faite par les managers en tenant compte des facteurs d'appréciation décrits ci-dessus.

Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :
Pour les personnes dont la rémunération variable est inférieure à 100k€ ou bien à 30% du salaire fixe, celle-ci est versée immédiatement et en totalité en cash.

Pour les autres, la part qui ne serait pas versée en numéraire est versée sous forme de provisions, permettant ainsi de réaliser l'alignement des risques entre les différentes parties OPCVM, (GFIA et preneurs de risques) : provisions indexées sur un panier déterminé ou un panier global. Une part (60%) est versée immédiatement, dont 50% en cash et 10% en provisions indexées, les 40% restant étant versés sous forme de provisions, libérées par tranches égales au cours des trois années suivantes, sans période de rétention.

Cette allocation pourra faire l'objet de révision à la baisse en fonction de l'évolution des critères quantitatifs et qualitatifs au cours des années suivantes, selon une notion de malus.

2. Eléments quantitatifs

Les éléments quantitatifs relatifs aux rémunérations sont disponibles dans le rapport annuel de la société de gestion de l'OPCVM

COMMENTAIRES DE GESTION

Contexte économique et financier 2016

L'année 2016 est une année de transition entre deux problématiques. Dans la première partie de l'année, les logiques « déflationnistes » de ralentissement économique ont pris le dessus avec les craintes sur l'économie chinoise et la baisse du pétrole. Les investisseurs ont ensuite repris confiance en constatant que les perspectives de croissance n'étaient pas si mauvaises. Et ce d'autant plus qu'après plusieurs années de dogme de l'austérité (ce qui a pesé d'ailleurs dans les succès électoraux des mouvements dits populistes), une nouvelle logique a vu le jour et a animé aussi bien les instituts de conjonctures internationaux que les « Think Tanks » économiques. Pour sortir de la « stagnation séculaire », et ce en dépit d'un montant de dettes inégalé, il faut s'endetter encore d'avantage pour être en capacité de réduire sa dette dans le futur via des investissements favorables à la croissance à long terme. Cette idée a été reprise et mise en avant par Donald TRUMP durant sa campagne, avec le succès que l'on connait. Parallèlement, les Banques Centrales ont elles aussi amorcé un virage avec un pilotage plus fin et qualitatif des courbes des taux et, plus globalement, la fin d'un cycle de baisse des taux et de Quantitative Easy illimité.

Dans ce contexte, le bilan boursier 2016 s'avère donc plutôt bon, même si le cheminement a été assez heurté. Toutes les grandes classes d'actifs obtiennent des performances positives, quelquefois significatives, à l'exception toutefois notable des placements monétaires (-0.32% pour l'Eonia en 2016).

L'indice des obligations gouvernementales de la zone euro progresse ainsi de 3.1%, celui des obligations Investment Grade de l'ordre de 4.4% et les obligations High Yield de 8.6% en Europe et de +17.4% aux Etats-Unis. Toutefois, il convient de noter que les taux d'intérêt ont nettement remonté à partir du second semestre en accompagnement du changement de problématique évoqué, minorant de fait les performances obligataires. Le taux de référence Bund est ainsi passé d'un extrême de -0.2% juste après le Brexit à plus de 0.4% avant de clôturer l'année à près de 0.2%. Parallèlement, les « spreads périphériques » se sont écartés sur l'Italie et, fait nouveau, sur la France, de près de 30 bp.

Sur les actions, le bilan est très positif avec une progression de 11% de l'indice des actions internationales (en euros). Notons encore une fois la surperformance des actions US par rapport aux actions de la zone euro, +12% contre +4.1% pour l'indice Eurostoxx et +1.7% pour l'indice DJ Stoxx 600, en monnaies locales. La zone euro a en effet été pénalisée par la composante Italie, fortement impactée par son secteur bancaire. Ce changement d'environnement, perceptible à partir du mois de juin, a aussi provoqué de fortes rotations sectorielles : les secteurs « dits value », plus sensibles aux anticipations de reprise économique et bénéficiant d'une « repentification » de la courbe des taux (comme les valeurs bancaires) ont surperformé. Ainsi, après avoir compté jusqu'à 7% de retard à mi année, les valeurs « value » de l'indice Stoxx 600 finissent l'année en hausse de près de 7% contre -2% pour les valeurs du style « croissance ».

Sur les devises, le dollar a progressé modérément contre l'euro de près de 3%. Il faut souligner une reprise globale des devises émergentes, avec une mention spéciale pour le réal brésilien qui progresse de 22% contre le dollar. Parmi les devises faibles, le yen (-2.7% contre le dollar), la livre qui a subi le Brexit et perd 13.5% contre l'euro, le peso mexicain qui recule de 17% contre le dollar et, plus inquiétant à moyen terme pour diverses raisons, le yuan chinois qui enregistre sa plus forte baisse depuis plus de 10 ans, -7% vis-à-vis du dollar.

Gestion

Le Fonds OFI COURT TERME ISR a pour objectif de réaliser une performance proche de l'EONIA, tout en conservant une volatilité inférieure à 0.5%.

Le Fonds a adopté la classification trésorerie court terme.

La gestion a été principalement axée sur l'achat de billets de trésorerie, de certificats de dépôts et de « commercial paper » à hauteur de 87.4 % du portefeuille. L'essentiel des investissements a porté sur des Titres de Créances Négociables (T.C.N) à taux variable. La part des investissements à taux fixe représente 27.2% Le solde étant constitué de cash et d'OPCVM court terme.

La liquidité à moins d'un mois s'est élevée à hauteur de 38.4% en fin d'exercice. La durée de vie moyenne a été de 104 jours à la fin de l'exercice.

Nous n'avons pas utilisé les dérivés de crédit ni les marchés à terme ou conditionnels.

Le montant de l'actif net est en baisse de 70% à 93 258 588 EUR à la clôture de l'exercice.

Au 30 décembre 2016, la valeur liquidative d'OFI COURT TERME ISR était de 194.42 euros en baisse de 0.02 % sur 1 an glissant contre un EONIA capitalisé négatif à -0.32%. La valeur liquidative d'ouverture au 1er janvier 2016 était de 194.46 euros et la valeur liquidative de clôture au 30 décembre 2016 était de 194.42 Malgré un environnement monétaire chaotique et des rendements quasi systématiquement négatifs, le Fonds parvient à surperformer l'EONIA de 30 points de base.

COMMENTAIRE ISR

Information relative aux critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (Art 173 de la Loi 2015-992 relative à la transition énergétique et Décret n°2015-1850 du 29 décembre 2015)

Informations relatives à l'entité

Démarche générale

La politique ISR d'OFI AM, disponible sur le site (http://www.ofi-am.fr/isr_la_recherche_ISR.php), s'inscrit dans la démarche globale d'intégration des principes du Développement Durable, dont elle constitue la déclinaison au niveau de la gestion des placements.

Objectifs
Cette démarche repose sur la conviction que les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) offrent de meilleures perspectives à long terme. La prise en compte des impacts ESG liés à leurs activités leur permet d'identifier les zones de risques, mais également des opportunités de développement (par exemple dans les technologies « vertes »).

La mise en place de cette politique ISR a pour but de mieux appréhender les risques liés aux enjeux extra-financiers, pour améliorer la qualité des placements sans diminuer la performance.

Information relative à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement

Périmètre

Périmètre du portefeuille couvert par des analyses ESG à fin décembre 2016

	% ENCOURS	% ÉVALUÉ / ENTITÉ	% ÉVALUÉ / CLASSE ACTIF
ÉMETTEURS PRIVÉS	82%	79%	96 %
OPC et disponibilités	18%	--	--
TOTAL	100%	79%	

Émetteurs privés

Analyse ESG

L'analyse ESG est réalisée par le Pôle d'Analyse ISR d'OFI Asset Management.

Nature des critères ESG pris en compte

Sur la base d'une étude exhaustive des textes internationaux fondateurs du Développement Durable, notamment du Pacte Mondial, des règlements internationaux (OCDE, OIT) et des codes nationaux des pays européens, une liste d'enjeux « génériques » est établie par l'équipe d'analyse ISR

Ces enjeux sont répartis en 11 grandes thématiques

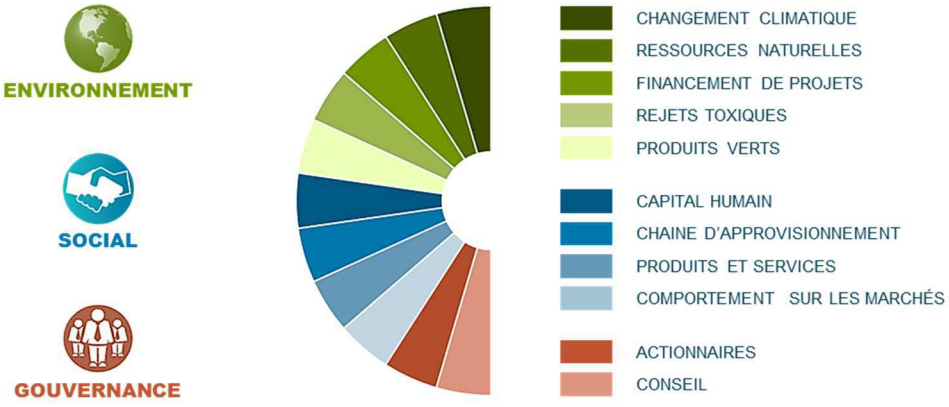

Raisons du choix des critères ESG retenus

Au sein de la liste de l'ensemble des enjeux ESG « génériques »,

- Pour chaque secteur d'activités, les enjeux Environnementaux et Sociaux ayant un impact important pour ce secteur sont sélectionnés. Cette sélection est le résultat d'une analyse des risques susceptibles d'impacter les parties prenantes de l'émetteur et l'émetteur lui-même.
- Les enjeux de Gouvernance sont identiques pour l'ensemble des secteurs d'activités. En effet les bonnes pratiques attendues dans ce domaine sont indépendantes de la nature des activités, aussi bien dans le fonctionnement du Conseil que dans les relations avec les actionnaires minoritaires.

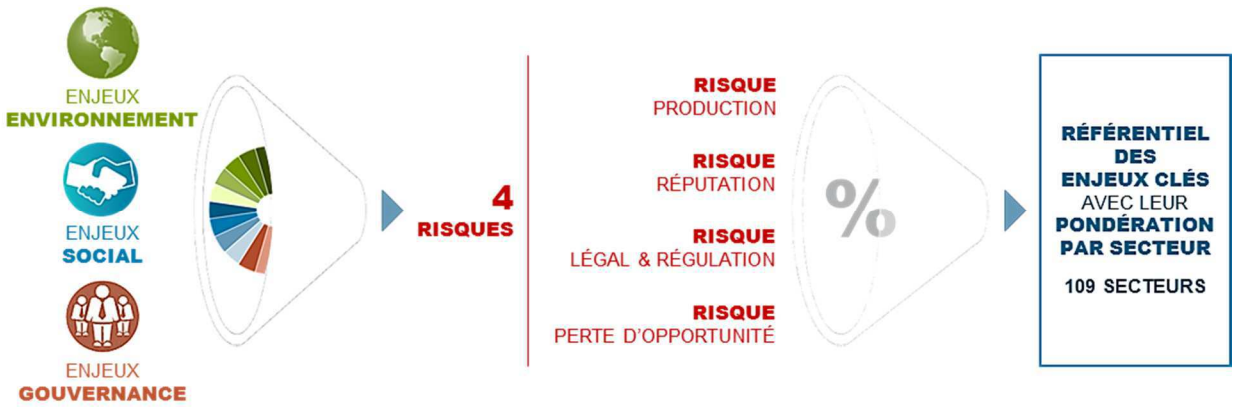

Critères environnementaux liés au changement climatique

<u>Des critères concernant des risques physiques</u>

- Les principaux risques sont :
  - Les risques liés à la montée des eaux et à la multiplication des catastrophes naturelles
  - Les risques de sécheresse
  - Les risques sanitaires (recrudescence de maladies)
- Les enjeux analysés, selon les secteurs d'activités, sont :
  - L'impact de l'activité sur l'eau
    - Par exemple : pour les producteurs de boissons, implantation géographique dans des zones soumises à stress hydrique, mesures déployées pour limiter les consommations d'eau, résultats obtenus…
  - L'impact de l'activité sur les matières premières (par exemple les produits agricoles)
  - L'intégration de cette thématique dans les produits d'assurance

<u>Des critères concernant des risques liés à la transition bas carbone</u>

Les enjeux analysés, selon les secteurs d'activités, sont

- Les émissions carbone du processus de production
  - Exposition de l'entreprise en fonction du portefeuille d'activités et de la réglementation carbone en vigueur selon ses implantations géographiques
  - Efforts de réduction de ces émissions : objectifs de réduction, adaptation / évolutions technologiques, mise en place de process de capture du carbone, utilisation d'énergies moins émettrices…
  - Efforts d'amélioration de l'efficience énergétique des process de production, mais également de la chaine d'approvisionnement, de transport des produits et lors de l'utilisation des produits
  - Résultats observés

- Les émissions carbone en amont (matières premières…) et en aval (lors de l'utilisation des produits et de leur recyclage)
  - Exposition de l'entreprise en fonction de l'intensité énergétique de ses activités
  - Efforts de diminution des émissions liées aux matières premières, à la logistique et à la distribution des produits
  - Résultats observés

- Les opportunités de développement dans les technologies « vertes »
  - Énergies renouvelables,
  - Bâtiments éco-conçus,

- Technologies améliorant l'efficience énergétique,
- Solutions de recyclage
- Chimie verte…

Informations utilisées pour l'analyse

L'analyse ESG est basée sur plusieurs sources d'information
- Analyses provenant d'agences spécialisées : MSCI, VIGÉO, PROXINVEST, REPRISK.
- Analyses et données provenant de différents médias et brokers spécialisés
- Analyses réalisées par l'équipe d'analyse ISR d'OFI AM, portant sur les controverses ESG, la gouvernance, les outils de pilotage de la RSE…
- Analyses provenant de la société civile (ONG, syndicats…)
- Communication officielle de l'entreprise (Rapport annuel, rapport DD, contact direct…)

Méthodologie et résultats de l'analyse

La méthodologie d'analyse ESG repose sur une approche sectorielle qui met l'accent sur les enjeux significatifs pour les émetteurs au regard de leurs activités. La sélection des enjeux est effectuée par confrontation à une matrice de risques qui permet de conserver ceux pouvant avoir un impact immédiat ou différé sur la valeur de l'émetteur.

Cette analyse est traduite par une notation de chaque émetteur. Les résultats obtenus sont ensuite classés au sein de chaque Super Secteur ICB (Approche dite « Best-in-Class). Selon leur niveau de performances ESG, une catégorie ISR (Investissement Socialement Responsable) est ensuite affectée à chaque émetteur :

Sous surveillance : émetteurs présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG, représentant au minimum 15 % des émetteurs de l'univers.

Les autres émetteurs sont répartis en 4 catégories représentant chacune 21% du nombre d'émetteurs
Incertains : émetteurs dont les enjeux ESG sont faiblement gérés
Suiveurs : émetteurs dont les enjeux ESG sont moyennement gérés
Impliqués : émetteurs actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
Leaders : émetteurs les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG

Résultats de l'analyse au 30 décembre 2016

A fin décembre, 96% des émetteurs privés détenus directement étaient couverts par une analyse ESG.

La répartition par catégories ISR des titres détenus en portefeuille était la suivante

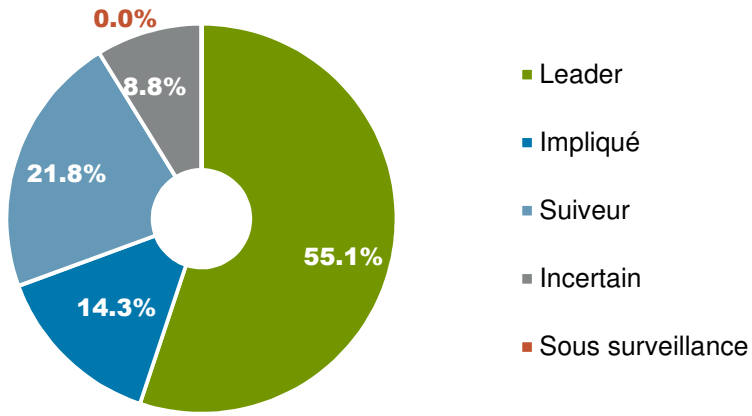

Source : OFI AM au 31/12/2016

Appréciation des risques ESG
Sont considérés comme « à risque » au niveau ESG les émetteurs appartenant à la catégorie « **Sous surveillance »** du fait de la faiblesse de leur prise en compte de la RSE et qui font l'objet d'importantes controverses ESG.

Analyses des controverses ESG
Les controverses ESG portant sur les émetteurs en portefeuille font l'objet d'un suivi hebdomadaire par le Pôle d'Analyse ISR d'OFI AM. En fonction de l'intensité et/ou du caractère récurrent de ces controverses, la notation ESG de l'émetteur peut être révisée.

Appréciation de la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique

Le présent OPC étant un Fonds monétaires, l'horizon de placement n'est pas compatible avec une démarche de financement de la transition énergétique et écologique, qui est une démarche à long terme. Une appréciation de la contribution au respect au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique paraît donc peu pertinente pour ce type de gestion.

Pour autant, l'analyse de la prise en compte des enjeux liés au changement climatique par les émetteurs, est bien intégrée dans les enjeux couverts par l'analyse ESG, pour les secteurs d'activités où il s'agit d'un enjeu clé.

Par ailleurs une évaluation de l'empreinte carbone est réalisée :

Évaluation de l'empreinte carbone : Émissions financées

Mode de calcul : *Encours détenu x* $\frac{\text{Total des émissions carbone de la société}}{\text{Total du passif de la société}}$

Estimation des émissions financées (au 31/12/2016) : 261 tonnes équivalent C02

Disponibilité de l'information : 96% de l'encours des émetteurs corporate du portefeuille

Les émissions Carbone ou émissions de GES (Gaz à Effet de Serre), exprimées en tonnes équivalent CO2, sont des données qui proviennent soit des entreprises – directement ou via des déclarations faites au Carbon Disclosure Project, soit des données estimées par un prestataire (MSCI).

Ces émissions comportent trois catégories (Source : ADEME) :

- Émissions directes de GES (ou SCOPE 1) : Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses…
- Émissions à énergie indirectes (ou SCOPE 2) : Émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation.
- Autres émissions indirectes (ou SCOPE 3) : Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions…,

Même s'il serait souhaitable d'utiliser les trois Scopes pour calculer les intensités, le niveau de normalisation du Scope 3 est actuellement insuffisant pour permettre une utilisation pertinente dans la comparaison entre plusieurs entreprises

INFORMATIONS ESG INVESTISSEMENT

Information relative à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement

Changements effectués suite à l'analyse

Intégration de l'analyse ESG dans la politique d'investissement

Le présent Fonds intègre l'analyse ESG dans son processus de d'investissement.

Une présentation détaillée de ce processus est disponible dans le Code de Transparence du Fonds, disponible en ligne sur le site www.ofi-am.fr, en sélectionnant le Fonds, puis onglet « Documents ».

Stratégie d'engagement et de vote

La stratégie d'engagement a pour objectif de dialoguer avec les émetteurs afin de favoriser une meilleure prise en compte des enjeux ESG par ces derniers et/ou une plus grande transparence sur leur prise en compte de ces enjeux.
Cet engagement se décline de manière globale au niveau de la Société de Gestion, et non Fonds par Fonds. Il se matérialise par l'établissement d'un dialogue direct avec des émetteurs, sur des thématiques ou des enjeux précis. Ce dialogue fait partie intégrante du processus d'analyse ISR, et est mise en œuvre selon les principes décrits dans la Politique d'Engagement publiée sur le site (http://www.ofi-am.fr/isr_la_recherche_ISR.php)

Les actions d'engagement portent sur

- les émetteurs dont l'évaluation de la prise en compte des enjeux de RSE révèle un retard par rapport à ses pairs (émetteurs de la catégorie ISR « Sous Surveillance »
- les émetteurs qui font l'objet de controverses importantes, lorsque des informations complémentaires peuvent être utiles à l'analyse ESG (notamment informations sur les mesures prises pour éviter le renouvellement de telles controverses)

Un bilan annuel des actions menées est publié sur le site (http://www.ofi-am.fr/isr_la_recherche_ISR.php)

EXERCICE DES DROITS DE VOTE AUX ASSEMBLEES GENERALES

Le présent Fonds étant un Fonds monétaire, il ne détient pas de titres de capital et n'est donc pas concerné.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ESMA

1/ Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts)

Au 30/12/2016, nous ne détenions aucune position de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts).

2/ Les contrats financiers (dérivés)

Change : Pas de position au 30/12/2016

Taux : Positions ouvertes au 30/12/2016

ALL By Allotment/Fund/Counterparty	Nominal	Currency	Counterparty
Swap RBS -0.307/OIS 06/01/2017 Vodafone	7 984 297,55	EUR	ROYAL BANK OF SCOTLAND GROUP PLC

Crédit : Pas de position au 30/12/2016

Actions – CFD : Pas de position au 30/12/2016

Commodities : Pas de position au 30/12/2016

INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION

Sur l'exercice clos au 30/12/2016, le FCP n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Bilan au 29 décembre 2016 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/12/2016	30/12/2015
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**12 060 666,67**
Instruments financiers	**85 543 274,00**	**268 993 995,31**
Actions et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	**-**	**2 001 342,67**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	2 001 342,67
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	**76 454 663,47**	**236 186 403,25**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	76 454 663,47	236 186 403,25
Titres de créances négociables	76 454 663,47	236 186 403,25
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	**9 088 610,53**	**30 806 249,39**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	9 088 610,53	30 806 249,39
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	**-**	**-**
Créances	**1 417,23**	**-**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 417,23	-
Comptes financiers	**7 780 907,69**	**30 892 858,24**
Liquidités	7 780 907,69	30 892 858,24
Total de l'actif	**93 325 598,92**	**311 947 520,22**

Bilan au 29 décembre 2016 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/12/2016	30/12/2015
Capitaux propres		
Capital	**93 175 974,08**	**311 504 368,82**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	**-**	**-**
Report à nouveau (a)	**-**	**-**
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	**-10 517,20**	**299 327,75**
Résultat de l'exercice (a, b)	**93 131,53**	**81 092,60**
Total des capitaux propres	**93 258 588,41**	**311 884 789,17**
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	**1 341,47**	**30 812,76**
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**1 341,47**	**30 812,76**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	1 341,47	30 812,76
Dettes	**65 669,04**	**31 918,29**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	65 669,04	31 918,29
Comptes financiers	**-**	**-**
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	**93 325 598,92**	**311 947 520,22**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	29/12/2016	30/12/2015
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	**-**	**-**
Engagements de gré à gré	**7 984 297,55**	**78 820 707,58**
TAUX	7 984 297,55	78 820 707,58
- SWAP - ST020316 -0.10/OIS	-	24 924 396,00
- SWAP - ST050416 -0.12/OIS	-	9 976 798,40
- SWAP - ST060117 -0.30/OIS	7 984 297,55	-
- SWAP - ST071016 -0.16/OIS	-	4 989 909,29
- SWAP - ST080116 -0.07/OIS	-	4 981 364,16
- SWAP - ST080116 -0.07/OIS	-	4 983 830,24
- SWAP - ST140316 -0.14/OIS	-	8 997 720,58
- SWAP - ST241016 -0.21/OIS	-	19 966 688,91
Autres engagements	**-**	**-**
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	**-**	**-**
Engagements de gré à gré	**-**	**-**
Autres engagements	**-**	**-**

Compte de résultat (en euros)

	29/12/2016	30/12/2015
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	84 164,11	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	154 937,50	-
Produits sur titres de créances	116 094,66	1 245 414,85
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	104 998,69	299 159,03
Autres produits financiers	645,25	-
Total (I)	**460 840,21**	**1 544 573,88**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	140 915,16	427 079,06
Charges sur dettes financières	13 894,81	1 192,67
Autres charges financières	645,25	-
Total (II)	**155 455,22**	**428 271,73**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**305 384,99**	**1 116 302,15**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	93 451,11	974 462,00
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	**211 933,88**	**141 840,15**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-118 802,35	-60 747,55
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	**93 131,53**	**81 092,60**

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse à Paris à l'exception des jours fériés. La valeur liquidative calculée le vendredi sera datée du dimanche. Cette valorisation inclura le coupon couru du week-end et servira de base aux demandes de souscriptions et de rachats. La même méthode sera appliquée pour les périodes comportant un ou plusieurs jours fériés.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.
Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières admises à la cotation d'une bourse de valeurs sont évaluées au cours d'ouverture.

Opérations à terme fermes et conditionnelles

Les positions sur les marchés à terme fermes et conditionnels sont évaluées au cours correspondant à l'heure de cotation prise en compte pour la valorisation des actifs sous-jacents.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables (T.C.N.) dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois mois, sont évalués aux taux du marché relevés par les gestionnaires à l'heure de publication des taux du marché interbancaire par l'A.F.B. Le taux retenu, en l'absence de transactions significatives, est l'Euribor pour les titres à moins d'un an, le taux des BTAN (publiés par les principaux S.V.T) pour les titres à plus d'un an, majorés le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.
Les T.C.N. dont la durée de vie à l'émission, à l'acquisition ou résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués jusqu'à l'échéance au taux d'émission ou d'acquisition ou au dernier taux retenu pour leur évaluation au taux du marché.
La méthode de valorisation retenue qui est conservée pendant toute la durée de détention du titre est :
- pour les instruments à coupons pluriannuels et dont le coupon annuel est déterminé selon un calcul actuariel (type obligataire) : évaluation selon la méthode actuarielle ;
- pour les instruments d'une durée inférieure à un an émis sous forme d'intérêts précomptés ou in fine : évaluation selon la méthode d'escompte de la valeur globale de remboursement sur la durée restant à courir.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Les prêts-emprunts de titres sont évalués à leur valeur de marché.
Les titres reçus en pension sont évalués, pendant toute la durée de leur détention, à la valeur fixée dans le contrat à leur date d'acquisition.
Pour les titres donnés en pension, la créance représentative de ces titres est évaluée à la valeur de marché.
Quant à la dette représentative des titres donnés en pension, elle est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.
Les titres acquis à réméré sont évalués de la manière suivante : si la contrepartie manifeste son engagement ferme d'exercer sa faculté de rachat, les titres faisant l'objet du réméré seront valorisés selon les modalités du contrat ; si la contrepartie n'indique pas son intention d'exercer sa faculté, l'OPC valorisera la ligne sur la base du cours le moins favorable pour lui, soit :

- si le cours de bourse est supérieur au cours du réméré, à la valeur prévue au contrat ;
- si le cours de bourse est inférieur au cours du réméré sur la base de ce cours de bourse.

Les titres cédés à réméré sont évalués à leur valeur de marché. A la date d'opération, ils sont sortis de l'actif et font l'objet d'une inscription au hors-bilan.

Opérations à règlement-livraison différé

Les titres achetés sur le marché à règlement différé sont valorisés à leur valeur de marché. Ils sont inscrits en portefeuille à leur date de négociation.
Les titres vendus sur le marché à règlement différé sont sortis du portefeuille dès le jour de négociation.

Description des engagements hors-bilan

Les titres cédés à réméré font l'objet d'une inscription au hors-bilan à leur valeur contractuelle.

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalant sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le FCP a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,15% TTC ; tout OPC inclus.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- dans certains cas, une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Les frais variables correspondent à une commission de sur performance. La période de calcul de la commission de sur performance est l'exercice de l'OPCVM. A chaque établissement de la valeur liquidative, la sur performance de l'OPCVM est définie comme la différence positive entre l'actif net de l'OPCVM avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de sur performance, et l'actif net d'un OPCVM fictif réalisant exactement la même performance que l'indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que l'OPCVM réel.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie égale à 20% de la surperformance au-delà de l'EONIA, fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante.

En cas de rachats, la quote-part de la commission de sur performance correspondant aux parts rachetées, est perçue par la société de gestion.

Hormis les rachats, la commission de sur performance est perçue par la société de gestion à la date de clôture de chaque période de calcul.

La première période de calcul commencera le 1er janvier 2016 et se terminera à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Un descriptif de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de surperformance est tenu à la disposition des souscripteurs par la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La société de gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

		29/12/2016	30/12/2015
Actif net en début d'exercice		**311 884 789,17**	**580 277 084,70**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)		165 187 993,53	5 468 015 854,69
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)		-383 819 535,07	-5 736 701 721,61
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		96 555,35	734 704,43
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		-173 005,90	-8 862,98
Plus-values réalisées sur contrats financiers		-	2 200,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers		-	-
Frais de transaction		-943,80	-
Différences de change		-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers		-158 670,04	-628 101,07
Différence d'estimation exercice N	49 600,52		
Différence d'estimation exercice N - 1	208 270,56		
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers		29 471,29	51 790,86
Différence d'estimation exercice N	-1 341,47		
Différence d'estimation exercice N - 1	-30 812,76		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation		211 933,88	141 840,15
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		-	-
Autres éléments		-	-
Actif net en fin d'exercice		**93 258 588,41**	**311 884 789,17**

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	**-**	**-**
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
Titres de créances	**76 454 663,47**	**81,98**
Les titres négociables à court terme	63 452 335,31	68,04
Les titres négociables à moyen terme	13 002 328,16	13,94
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	7 984 297,55	8,56
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	37 409 188,09	40,11	39 045 475,38	41,87	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	7 780 907,69	8,34
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par nature de taux (suite)

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	7 984 297,55	8,56	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	33 005 896,22	35,39	43 448 767,25	46,59	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	7 780 907,69	8,34	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	7 984 297,55	8,56	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

		%		%		%		%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise (suite)

		%		%		%		%
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	29/12/2016
Créances	
Provision négative pour frais de gestion fixes	1 416,14
Autre	1,09
Total créances	**1 417,23**
Dettes	
Provision pour frais de gestion variables à payer	-63 234,13
Autre	-2 434,91(1)
Total dettes	**-65 669,04**
Total	**-64 251,81**

(1) Provision intérêts compte bancaire

Souscriptions rachats

Parts émises	849 390,7724
Parts rachetées	1 973 559,0166

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	0,02
Commission de performance (frais variables)	63 234,13
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)

Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

Néant

Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan

Néant

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine

Néant

Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités

Néant

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/12/2016	30/12/2015
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	93 131,53	81 092,60
Total	**93 131,53**	**81 092,60**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	93 131,53	81 092,60
Total	**93 131,53**	**81 092,60**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/12/2016	30/12/2015
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-10 517,20	299 327,75
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**-10 517,20**	**299 327,75**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-10 517,20	299 327,75
Total	**-10 517,20**	**299 327,75**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	479 654,1799	1 603 822,4241
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/12/2016	30/12/2015	30/12/2014	30/12/2013	30/12/2012
Actif net					
en EUR	93 258 588,41	311 884 789,17	580 277 084,70	948 891 066,51	1 861 350 510,31
Nombre de titres					
Catégorie de parts I	479 654,1799	1 603 822,4241	2 985 237,2001	4 893 027,2827	9 613 355,8437
Catégorie de parts D	-	-	-	662,0000	802,0618
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts I en EUR	194,42	194,46	194,38	193,90	193,60
Catégorie de parts D en EUR	-	-	-(3)	144,05	144,61
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts D en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts D en EUR	-	-	-	0,42	0,78
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts D en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts I en EUR	0,17	0,23	0,63	0,55(2)	1,03
Catégorie de parts D en EUR	-	-	-	-0,01	-

(2) La capitalisation unitaire à partir de 31/12/2013 est celle du résultat et des plus ou moins-values nettes.

Pour les exercices précédents, la capitalisation unitaire est uniquement celle du résultat.

(3) La catégorie de parts D a été absorbée sur la valeur liquidative du 03/04/2014 d'un montant de € 143.73.

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2016

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			**-**	**-**
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			**76 454 663,47**	**81,98**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			76 454 663,47	81,98
Titres de créances négociables			76 454 663,47	81,98
BFCM EONIA+0.36% 07/04/2017	EUR	4 000 000,00	4 004 570,93	4,29
BNP PARIBAS EONIAC+ 0.34% 11/07/2017	EUR	4 000 000,00	4 007 523,00	4,30
BPCE CDN EONIA+0.32% 24/08/2017	EUR	3 500 000,00	3 505 965,47	3,76
BPCE EONIA+0.18% 02/11/2017	EUR	3 000 000,00	3 000 377,94	3,22
CREDIT AGRICOLE EONIA+0.11% 01/12/2017	EUR	3 500 000,00	3 500 718,93	3,75
CREDIT INDUSTRIEL ET COM EONIA+0.36% 7/4/2017	EUR	4 000 000,00	4 004 570,93	4,29
ENGINE EONIA+0.32% 04/07/2017	EUR	3 000 000,00	3 004 755,44	3,22
ESSILOR INTERNATIONAL ZCP 09/05/2017	EUR	3 400 000,00	3 403 859,60	3,65
FONCIERE DES REGIONS ZCP 24/01/2017	EUR	4 000 000,00	4 000 653,17	4,29
IBERDROLA INTERNATI ZCP 06/03/2017	EUR	2 000 000,00	2 001 027,33	2,15
ING BANK N.V EONIA+0.26% 29/08/2017	EUR	3 000 000,00	3 004 207,47	3,22
INTL ENDESA BV ZCP 28/02/2017	EUR	3 000 000,00	3 001 025,53	3,22
KLEPIERRE SA ZCP 07/03/2017	EUR	3 500 000,00	3 501 336,03	3,75
NATIXIS BTR EONIA+0.25% 04/10/2017	EUR	4 000 000,00	4 003 838,11	4,29
NATIXIS EONIA+0.31% 13/06/2017	EUR	3 000 000,00	3 003 071,46	3,22
SAVENCIA SA ZCP 17/01/2017	EUR	3 000 000,00	2 999 985,00	3,22
SOCIETE GENERALE EONIA+0.32% 23/05/2017	EUR	4 000 000,00	4 005 875,70	4,30
VEOLIA ENVIRONMENT ZCP 08/03/2017	EUR	3 500 000,00	3 501 859,03	3,75
VICAT ZCP 02/03/2017	EUR	2 000 000,00	1 999 734,83	2,14
VICAT ZCP 07/07/2017	EUR	1 000 000,00	999 432,27	1,07
VODAFONE GROUP PUBL ZCP 06/01/2017	EUR	8 000 000,00	8 000 275,30	8,58
WHIRLPOOL CORPORATION ZCP 30/12/2016	EUR	4 000 000,00	4 000 000,00	4,29
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			**9 088 610,53**	**9,75**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			9 088 610,53	9,75
BNP PARIBAS CASH INVEST I	EUR	159,00	9 088 610,53	9,75
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2016 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			**-**	**-**
Contrats financiers			**-1 341,47**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-1 341,47	-
ST060117 -0.30/OIS	EUR	7 984 297,55	-1 341,47	0,00
Autres instruments financiers			**-**	**-**
Créances			**1 417,23**	**0,00**
Dettes			**-65 669,04**	**-0,07**
Comptes financiers			**7 780 907,69**	**8,34**
ACTIF NET			**93 258 588,41**	**100,00**

Rapport du Commissaire aux Comptes
Sur les comptes annuels

OFI COURT TERME ISR
Exercice clos le 29 Décembre 2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion du Fonds, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 29 Décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels du Fonds Commun de Placement **OFI COURT TERME ISR**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la société de gestion du fonds. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

Le premier paragraphe de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles.
Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes sociaux pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport annuel et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 30 Mars 2017

Le Commissaire aux Comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Hervé Grondin